



**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

Coupes à l'aide sociale Une poutre dans l'œil

Québec, 8 janvier 2015 – Le Collectif pour un Québec sans pauvreté déplore que le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, monsieur François Blais, semble plus préoccupé par les « abus » pouvant discréditer l'image de l'aide sociale que par la réalisation de la mission première de ce programme, qui est d'assurer aux personnes un revenu leur permettant de couvrir leurs besoins de base.

Selon le Collectif, plutôt que de chercher la paille dans l'œil des personnes qui en sont prestataires, le ministre devrait s'attarder à la poutre qui mine le programme d'aide sociale, à savoir l'insuffisance du montant des prestations. « Le programme d'aide sociale comporte des aberrations beaucoup plus préoccupantes que le fait qu'une personne immigrante retourne voir sa famille un mois par année, ou qu'un locataire loue deux pièces de son logement pour arriver à payer son loyer. Le ministre aurait au moins pu annoncer qu'il réglait la question du détournement des pensions alimentaires! », s'est exclamé Serge Petitclerc, porte-parole du Collectif. Celui-ci rappelle que les personnes assistées sociales vivant seules ne couvrent que la moitié de leurs besoins de base reconnus et que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale continue de prélever une part importante des pensions alimentaires destinées aux soins des enfants.

Si le Collectif admet que les coupes annoncées toucheront une très faible proportion des ménages à l'aide sociale, cela n'empêche pas qu'avec les modifications réglementaires proposées, plusieurs personnes sans mauvaise intention subiront une réduction injuste de leurs revenus. « Après 30 ans de coupes, il ne reste plus grand-chose à couper. Pour lutter contre les abus, c'est d'un scalpel et d'une loupe dont le ministre aurait besoin. Or, il semble s'apprêter à travailler avec un couteau à beurre, comme ses prédécesseurEs », a dénoncé M. Petitclerc.

Le Collectif interpelle de nouveau le gouvernement du Québec afin qu'il intervienne avec force dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités socioéconomiques. « Tant mieux si le ministre prévoit le faire en rehaussant les montants accordés par le Crédit d'impôt pour solidarité. Évitions toutefois de déshabiller Pierre pour habiller Paul », a conclu M. Petitclerc.

— 30 —

Renseignements : Marie-Noëlle Béland, responsable des communications

Cellulaire : 418-930-5969

Courriel : communications@pauvrete.qc.ca.

Site Internet : www.pauvrete.qc.ca